Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 05 Nov 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1771

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 756454U36C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1471 u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 bis | **Dossier pédagogique** | **Unité de formation**

1. La présente demande émane du réseau :

~~O (1) Communauté française~~

• **(1) Provincial et communal**

~~O (1) Libre confessionnel~~

~~O (1) Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : (2) J.LEFERE, Administrateur délégué

Date et signature (2) 19.09.96.

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET

CODE (3) : 756454 U 36 C 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

3.Classement de l'unité de formation :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Agricole	☐	Agricole	☐
Economique	☐	Economique	☐
Maritime	☐	Maritime	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Pédagogique	■	Pédagogique	■
Social	☐	Social	☐
Technique	☐	Technique	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel ☐ **oui** ☒ **non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1)Cocher la mention utile
(2)A compléter
(3)Réservé à l'Administration

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

CODE (3) : 756454U36C1

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
RENCONTRES PROFESSIONNELLES	CT	B	8
LABORATOIRE d'INTERNET : FONCTIONS AVANCEES	CT	S	28
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	4
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

AVIS FAVORABLE
LE 29.10.96
E. LAMOTTE

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

05 NOV. 1996

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : ..... Signature :

(2) A compléter
(3)Réservé à l'Administration
(4)Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5)Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1.Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2.Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'enseignant en formation continuée:

➢ faire des choix techniques et économiques pour une utilisation pédagogique d'Internet tant sur le plan individuel que sur celui de sa profession ;

➢ dégager une méthodologie personnelle pour découvrir des fonctions moins répandues que le Web et le courrier électronique ;

➢ acquérir les compétences requises pour configurer un ordinateur en vue d'établir des connexions INTERNET ;

➢ se faire une opinion personnelle de l'apport des progiciels disponibles sur le marché visant la réduction des coûts

➢ identifier, à partir de son expérience personnelle, les savoirs , les habiletés techniques et les compétences linguistiques nécessaires à l'utilisation de l'outil en classe

➢ fonder son opinion personnelle sur différents sites dans le cadre des valeurs éthiques propres à la fonction enseignante et à l'éducation des jeunes .

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1.CAPACITES

➢ de formuler, spontanément, une critique de l'utilisation d'INTERNET dans ses différentes implications actuelles tant sur le plan des relations interculturelles que commerciales ;

➢ d'en justifier l'apport et la validité dans une perspective de l'évolution de l'enseignement ;

➢ de réaliser une connexion en tenant compte des procédures du Web et du courrier électronique;

.

2.2.TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Pour le régime 1		
Attestation (s) de réussite	➡	FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:CULTURE INTERNET ET PEDAGOGIE
autres titres légaux		

2.3.Conditions particulières d'accès:

Assurer (ou avoir assuré) une fonction enseignante (de recrutement, de sélection ou de promotion) ou de personnel auxiliaire d'éducation, rémunérée par la Communauté française, quelque soit la spécialité et le niveau d'enseignement

Annexe 3

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Recommandation :

pour le cours de laboratoire : un étudiant par poste informatique

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin d'unité de formation, l'étudiant sera capable de :

Pour les capacités spécifiques du cours :

Rencontres professionnelles

- à partir d'une découverte des différents sites, déterminer ceux qui sont accessibles aux différents apprenants qui lui sont confiés en se fondant sur le niveau
  - ⇒ des valeurs éthiques véhiculées ;
  - ⇒ des compétences linguistiques exigibles sur le plan de la compréhension des documents écrits, iconographiques,
  - ⇒ des compétences technico-scientifiques
- lors des manipulations de transfert de fichiers, identifier les modes opératoires les plus économiques en temps et les plus accessibles et prendre en compte ceux qui peuvent faire l'objet d'un enseignement en classe
- identifier les savoirs à mobiliser pour participer d'une manière efficace aux forums ou aux listes de diffusion et rédiger une fiche -conseil pour leurs étudiants pour dépasser le niveau de l'habileté purement technique (par exemple anticiper la simulation d'un forum sur un serveur d'enseignement)
- prendre conscience des pistes possibles d'utilisation de la vidéo-conférence dans le cadre de l'enseignement : enseignement à distance, synergie entre plusieurs établissement scolaires ou autres ... **pour se positionner par rapport à l'évolution de l'enseignement dans un contexte européen ;**

Pour les capacités spécifiques du cours :

Laboratoire d'internet : fonctions avancées

✓ Installer et configurer l'infrastructure
- le modem
- le(s) logiciel(s) de gestion du découpage et du routage (TCPMan p.ex.)

✓ utiliser le service de transfert de fichiers
- Rappels sur les notions de format, de compression, d'archivage de documents
- Localisation des sites ftp et exemple de déchargements

✓ décharger, installer et configurer les partagiciels (sharewares) d'exploitation des services
- Web : Netscape (p.ex.)
- Courrier électronique : Eudora (p.ex.)

✓ analyser d'une manière approfondie de 2 services importants basés sur le courrier électronique
- Listes de diffusion
- Forums

✓ découvrir schématiquement et participer à une démonstration des autres services

Anciens : archie, gopher, veronica, wais, telnet

Nouveaux : phonie en temps réel (realAudio), vidéo-conférence en temps réel (CU-SeeMe)

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION DU PROGRAMME

Il est recommandé que l'organisation des deux différents cours constitutifs de l'U.F. soient aménagés d'une manière harmonieuse dans la gestion du temps : en effet, l'apprentissage des techniques d'utilisation de l'outil INTERNET n'est pas indépendant de la réflexion culturelle et pédagogique

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable

➢ d'installer et configurer tous les éléments matériels et logiciels nécessaires pour la mise en connexion et l'exploitation d'un ordinateur personnel avec Internet, par ligne téléphonique interposée ;

➢ d'exploiter les services moins communs d'Internet (listes de diffusion, forums, transfert de fichiers, vidéo-conférence ...).

➢ de faire un choix d'abonnement et de configuration en tenant compte de ses ressources personnelles ou de celles de son établissement.

➢ d'exprimer des choix pédagogiques fondés sur la valeur des informations accessibles sur les différents sites visités

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

✓ respect des procédures, des contraintes techniques

✓ recherche du moindre coût

✓ prise en compte des conditions réelles de fonctionnement

✓ niveau de pertinence des choix pédagogiques opérés par rapport à des valeurs éthiques

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS:TECHNOLOGIE ET UTILISATION D'INTERNET

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

Pour le cours de laboratoire

Un expert qui, par son parcours professionnel, pourra justifier d'une maîtrise de la communication par INTERNET

pour le cours de: rencontres professionnelles

Un expert qui, par son parcours professionnel, pourra justifier d'une expérience et d'une connaissance approfondie des différents sites et de la formation des enseignants

ANNEXE (dossier pédagogique).

Réseau :

PROVINCES ET COMMUNES

Dossier 1771 U

Unité de formation : *Code : 75.64.54.U36C1*

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS : TECHNOLOGIE ET UTILISATION D' INTERNET.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la date du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

Document 8bis.

Le document n'est pas daté.

A moins que vous n'aménagiez les finalités et le programme pour en démontrer l'orientation pédagogique, on ne voit pas en quoi cette unité s'adresse spécialement aux enseignants. Elle aurait sa place dans la bibliothèque des UF classiques sous l'intitulé UTILISATION D'INTERNET.

Au point 11 :

La multiplication des intitulés d'activités d'enseignement risquent d'avoir des répercussions néfastes dans les domaines de la réaffectation et du calcul de l'expérience utile. Comme ces intitulés doivent néanmoins éclairer le lecteur du titre délivré, je vous propose de retenir l'intitulé suivant:

Laboratoire de réseaux;

l'intitulé de l'attestation complétant l'information sur l'orientation de ces activités.

Annexe 2.

J'attire votre attention sur le fait que réserver l'accès à deux catégories de fonction exclut l'inscription de personnes occupant d'autres fonctions, par exemple, les fonctions de direction, de promotion et de sélection.

Annexe 4.

Les compétences générales

Il y a redondance entre les finalités particulières et les compétences générales. Celles-ci seraient mieux situées au niveau de l'annexe 1 en les intégrant dans les finalités particulières énoncées. Les compétences spécifiques en seraient l'écho au niveau du programme.

"progiciels" est à préférer à "prologiciels".

Les capacités spécifiques

L'intitulé des activités sera sans doute à corriger.